

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAZINGARBE

Par arrêté n°2021/UR/37 du 21 Avril 2021, le Maire de Mazingarbe a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU MARDI 1^{er} JUIN 2021 A 9H AU VENDREDI 2 JUILLET 2021 A 17H, soit une durée de 32 jours.

Elle se déroulera en Mairie de Mazingarbe, 42 Rue Alfred Lefebvre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Michel HOUDAIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites en Mairie de Mazingarbe :

- le **mardi 01 Juin 2021 de 9h à 12h**
- le **samedi 12 Juin 2021 de 10h à 12h**
- le **mercredi 23 Juin 2021 de 9h à 12h**
- le **vendredi 02 Juillet 2021 de 14h à 17h**

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de respecter les règles sanitaires en vigueur et de porter obligatoirement un masque au sein de la Mairie lors de sa consultation du dossier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mazingarbe, pendant la durée de l'enquête, du mardi 1er juin à 9h au vendredi 2 juillet 2021 à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au jeudi 8h à 12h et 13h30 à 17h et vendredi 8h à 12h et 14h à 17h), ainsi que lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Le dossier sera également disponible sur le site internet <https://www.ville-mazingarbe.fr>

Le public pourra également le consulter depuis un poste informatique mis à sa disposition en mairie de Mazingarbe aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par décision de l'Autorité Environnementale du 2 octobre 2018, le dossier est soumis à évaluation environnementale.

Le public pourra faire connaître ses observations et propositions uniquement pendant le délai de l'enquête publique :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Mazingarbe.
- soit en les adressant par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, en Mairie de Mazingarbe, 42 Rue Alfred Lefebvre, 62670 Mazingarbe.
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : plu@ville-mazingarbe.fr

Les observations et propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public à la Mairie de Mazingarbe pendant la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie et sur le site internet de la commune de Mazingarbe, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazingarbe sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Mairie de Mazingarbe, Service Urbanisme – tel : 03.21.72.78.00.